

# SUCCESSIONS VACANTES

## LES ÉTAPES D'UN DOSSIER

### NOMINATION

La décision de justice a bien été reçue par le Domaine.

L'examen des pièces du dossier est en cours. Les premières recherches sur le défunt et son patrimoine sont initiées.



### INVENTAIRE

Le recensement du patrimoine successoral est en cours.

Le curateur dresse l'inventaire des biens du défunt, afin de reconstituer le patrimoine successoral, à l'actif et au passif.

*Si vous détenez une dette à l'encontre du défunt, vous devez déclarer cette créance auprès du service du Domaine compétent, pour en obtenir le paiement, dans la limite de l'actif successoral disponible.*



### VENTE DES BIENS

Les biens immobiliers du défunt sont en cours de vente.

Les produits de ces ventes sont inscrits à l'inventaire, à l'actif de succession, et permettent de payer les dettes de la succession.



### RÈGLEMENT DU PASSIF

Un plan de règlement du passif est réalisé.

Le paiement des créances est en cours, selon l'ordre établi et dans la limite de l'actif successoral.



### CLÔTURE DU DOSSIER

La succession vacante a pris fin, par le paiement des créanciers, par épuisement des sommes disponibles ou suite à revendication des héritiers.

